

La Suisse et le scandale de la FIFA

Des conditions dignes d'une république bananière

Par Johannes Ritter, Zurich

Le scandale judiciaire de la rencontre entre Michael Lauber, procureur de la Confédération suisse, et Gianni Infantino, président de la FIFA l'a révélé : dans les juridictions suprêmes suisses, une certaine confusion règne. Ce dysfonctionnement est le fruit d'une volonté politique.

On se frotte les yeux. Il est communément admis que la Suisse est un modèle de démocratie. L'on s'attend donc à ce que la justice, pilier de l'État de droit, travaille bien et travaille de manière fiable. Or, même les juristes parlent aujourd'hui ouvertement de conditions dignes d'une république bananière. Le plus récent exemple en est le scandale judiciaire lié au procureur de la Confédération suisse Michael Lauber. Probablement sans rival pour l'embarras qu'il génère, ce scandale permet aussi de prendre la pleine mesure de la faillite du système judiciaire suisse.

Le 16 juin 2017, Michael Lauber a rencontré Gianni Infantino, président de la FIFA, pour s'entretenir avec lui et deux autres hommes dans le luxueux hôtel bernois du Schweizerhof. Ulérieurement, tous indiquèrent d'une seule voix dans leurs procès-verbaux qu'ils ne se souvenaient de cette rencontre en aucune manière. Le Tribunal fédéral administratif a pour sa part tranché : pour lui, «si l'on s'en réfère à l'expérience commune, une telle amnésie collective est absurde».

Cette affaire a mis un coup d'arrêt à la carrière du procureur au poste le plus élevé de la Confédération. La justice attestant qu'il avait dit «un mensonge délibéré» et qu'il avait manqué aux devoirs de sa charge et à son devoir de loyauté, Michael Lauber a été contraint de démissionner. De plus, dès que le parlement aura levé son immunité, une procédure pénale l'attend – tout comme Gianni Infantino – pour abus d'autorité, entrave à l'action pénale et violation du secret de fonction.

Le procès de l'attribution la Coupe du monde de football 2006 traîne en longueur

Avec ses discussions d'arrière-boutique sans procès-verbal dans le cadre de l'affaire de corruption de la FIFA, Michael Lauber a non seulement mis un terme à sa carrière de son propre fait, il est aussi passé à côté de ce qui aurait pu être son affaire la plus importante. Mais ce n'est pas tout. À l'évidence, la confusion règne dans les plus hautes juridictions de Suisse.

Le Tribunal pénal fédéral (TPF) à Bellinzona a notamment imprimé un rythme d'escargot totalement provocant au procès portant sur l'attribution à l'Allemagne de la Coupe du monde de football de 2006. La procédure a maintenant échoué pour cause de prescription. Le TPF a aussi fait les gros titres pour ses querelles internes. Les juges italophones se sentaient harcelés psychologiquement par leurs collègues germanophones ; on parlait aussi de notes de frais excessives et de sexisme.

Le Tribunal fédéral à Lausanne, à qui incombe la surveillance du TPF, n'est pas parvenu à étayer suffisamment les reproches formulés. Toutefois, d'une manière éloquente, il a «prié les juges de traiter (...) leur(e)s collègues en

toute situation avec décence, courtoisie et respect». Ulrich Meyer, surveillant en chef et président du Tribunal fédéral, ne s'est pas plié à cette demande : il est prouvé que le juge suprême du pays s'est exprimé de manière descendante et sexiste à l'encontre d'un juge du TPF. Il n'a pas démissionné pour autant.

Défaillance pitoyable aussi pour le parlement

Cette attitude fait partie du paysage: dans les institutions publiques suisses, dégager volontairement le terrain après des fautes ou des manquements dans son comportement représente l'exception et non pas la règle. Il est d'autant plus facile de rester vissé à son siège que la surveillance est faible. Le pouvoir d'intervention de l'autorité de surveillance du Ministère public de la Confédération (AS-MPC), en sous-effectif, est très limité. L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (Finma) est elle aussi un tigre plutôt édenté. Cette situation est le fruit d'une volonté politique: on ne veut pas faire de mal aux banques suisses.

La haute surveillance sur le Ministère public de la Confédération et sur les cours suprêmes est exercée par le Parlement. Celui-ci a fait preuve d'une défaillance pitoyable dans le cas de Michael Lauber. En septembre 2019, une majorité des parlementaires a décidé de laisser Michael Lauber à son poste pour quatre années supplémentaires. Ses manquements étaient alors connus de longue date; une procédure disciplinaire était même ouverte contre lui. Ce manquement collectif ne s'explique que par les intérêts partisans, qui dominent d'ailleurs aussi l'élection des juges en Suisse.

L'appartenance à un parti est déterminante

Les postes bien rémunérés des cours suprêmes sont attribués d'une façon analogue à la manière dont les sièges sont répartis entre les partis dans les deux chambres du parlement. L'appartenance des candidats à un parti est déterminante, pas leurs compétences professionnelles. Les candidatures hors partis n'ont aucune chance. C'est une discrimination injustifiée, qui restreint aussi fortement les possibilités de recrutement.

Après six ans, les juges doivent se soumettre à une réélection et le soutien de leur parti leur est donc à nouveau nécessaire. Cette procédure met en péril leur indépendance, tout comme la taxe financière (appelée la contribution des élus), qu'ils doivent verser à leur parti année après année à titre de remerciement.

Dans d'autres démocraties, la politique participe aussi au débat portant sur l'attribution des postes de juges. Mais en Suisse, la laisse est à l'évidence trop courte. Une réforme s'impose. Le gouvernement et le parlement n'ont toutefois pas d'intérêt à y changer quelque chose. Scandale ou pas scandale, les partis n'entendent perdre ni leur influence sur les juges ni leur contribution des élus.

Mais un espoir existe : une initiative populaire qui vise la dépolitisation de l'élection des juges est en cours. Si les Suisses l'approuvent, un premier pas important sera accompli dans la lutte contre une défaillance systémique de la justice suisse, indigne d'une démocratie.